

20 ANS ! UN BILAN ET DES PROJETS

1996

a été l'année des 20 ans d'Alptis.

20 ans d'un projet qui a réussi car il est ambitieux et original. N'était-il pas ambitieux de proposer aux travailleurs indépendants et aux salariés de petites entreprises de concevoir et de gérer eux-mêmes, en toute indépendance, leur protection sociale complémentaire ? N'était-il pas original de vouloir le faire sans but lucratif, dans un esprit de responsabilité et de solidarité ?

L'ensemble de nos concitoyens découvre aujourd'hui, avec la crise des régimes obligatoires, la nécessité de se comporter non en assurés passifs, mais en acteurs de leur propre prévoyance. Cela se passe à travers la prise de conscience des risques, mais aussi de leurs coûts, et de tout ce que chacun peut faire pour les prévenir. A travers aussi la participation responsable des plus lucides et des plus déterminés à la gestion de leur prévoyance.

En 1996, nous nous sommes donc retournés avec fierté sur ces deux décennies. Elles ont vu Alptis se développer ; le nombre des adhérents passer de 6 000 à 130 000 familles ; la gamme s'enrichir de 5 à 85 garanties en maladie, prévoyance, et retraite... Les services se sont renforcés : avec les remboursements ultra rapides, l'information, l'assistance, la prévention et le soutien social.

Pendant ces 20 ans, Alptis a aussi consolidé son projet associatif. Alptis est devenue une "entreprise associative" par la création d'Alptis Gestion, la partie "professionnelle" d'Alptis. C'est par ses 150 salariés que celle-ci gère les dossiers des adhérents, conçoit les garanties, les négocie avec les compagnies d'assurance... Parallèlement, le réseau et l'activité des comités consultatifs d'adhérents n'ont cessé de s'étendre. Enfin Alptis a constitué autour d'elle un Ensemble d'associations sœurs.

Nous avons aussi regardé vers l'avenir en 1996 : avec la création de l'Observatoire Alptis de la protection sociale des indépendants ou la création des Clés Alptis de l'innovation et de la prévention. Nous sommes déjà un interlocuteur autonome et solide pour les compagnies d'assurance. Et nous le devenons aussi pour les acteurs de la protection sociale et le monde associatif.



Alptis, c'est plus que jamais une bonne idée, mais une bonne idée n'est possible qu'avec l'activité de tous ceux qui acceptent de s'engager bénévolement et que nous remercions ! Que cela nous permette de souhaiter à tous les adhérents et à leur famille nos meilleurs vœux pour l'année à venir. Et pour les prochaines décennies, avec Alptis.

Georges Coudert, Président d'Alptis

BELLES DENTS

Une bonne hygiène et des mesures simples de prévention suffisent pour mordre la vie à belles dents...

Voir l'encart prévention joint à ce numéro d'Infos Alptis.



INFOS alptis

LETTRE D'INFORMATION AUX ADHÉRENTS DE L'ALPTIS

Les assurés ne seront plus jamais seuls

n° 24 - Janvier 1997

ALPTIS ET VOUS

Alptis santé assistance, bonjour !



Si vous tombez malade, Alptis Santé Assistance est là 24 heures sur 24 pour vous aider à régler vos problèmes quotidiens.

Quand votre voiture est en panne, vous avez certainement le "réflexe assistance". Mais quand, à la suite d'un problème de santé, votre vie quotidienne a des ratés, pensez-vous à Alptis Santé Assistance ? Ses services sont inclus dans toutes les complémentaires médico* et ils sont gratuits.

Une assistance liée à la santé

Imaginez. Votre voiture est en panne sur l'autoroute à 1 heure du matin. Vous sautez sur le premier téléphone disponible et composez un numéro d'urgence. Bref, vous faites appel à une société d'assistance (cf. encadrés page 2).

Si aujourd'hui cette démarche s'assimile quasiment au réflexe en cas de panne, en revanche, téléphoner et demander une puéricultrice pour garder le petit dernier en pleine rougeole, alors que vous avez un rendez-vous professionnel incontournable, cela sort de l'ordinaire.

C'est pourtant sur ce créneau de la santé et de l'aide au quotidien qu'Alptis a décidé d'assister ses adhérents, en partenariat avec France Secours International, l'une des principales sociétés d'assistance françaises.

* Sauf les exportés qui bénéficient d'un autre type d'assistance.



Allo ? Je vais être hospitalisée, pouvez-vous me trouver une aide ménagère ?

Comment contacter Alptis Santé Assistance ?

Par téléphone : 01 49 93 81 52

Par fax : 01 48 97 12 13



L'Assemblée générale, 5 et 6 octobre à Lyon

20 ans pour longtemps...

Alptis a bien fêté ses deux décennies, les 5 et 6 octobre derniers. Ce congrès exceptionnel s'est tenu à Lyon dans le cadre prestigieux du nouveau palais des congrès (qui venait tout juste de recevoir le G7). 600 personnes étaient réunies, pour une assemblée statutaire exceptionnellement un peu écourtée, au profit de la célébration de 20 ans d'actions et de développement.



Une pièce de café-théâtre sur l'histoire d'Alptis, un concert du Golden Gate Quartet, un rallye dans les rues de Lyon... ont composé la partie festive de l'assemblée. Mais Alptis a aussi montré à ses adhérents présents (ainsi qu'à la presse et au monde de l'assurance) que, passée de 6 000 à 130 000 familles adhérentes en 20 ans au service des indépendants et des salariés de petites entreprises, elle avait toujours de grandes ambitions. Les grands projets concrétisés en 1996 ont été présentés. Parmi eux : l'Observatoire Alptis de la protection sociale des indépendants (déjà perçu comme un interlocuteur de référence) ; et le concours des Clés Alptis de l'innovation et de la prévention qui récompense des associations travaillant sur le terrain de la prévention santé.

Les 20 ans



Alptis santé assistance, bonjour !



De nouveaux services à votre disposition en 97 : renseignements sur la fiscalité, aide à la recherche d'emploi, conseils "bien être"...

Concrètement, toutes les options médico-chirurgicales d'Alptis (expatriés exceptés) incluent une garantie d'assistance à multiples facettes :

aide pour rechercher une place en hôpital spécialisé, organisation du transport entre l'hôpital et le domicile, mais aussi garde des enfants (et des animaux familiers) en cas d'hospitalisation. Sans oublier l'école à la maison, ou encore la mise à disposition d'une aide à domicile en fonction des besoins.

Du nouveau en 97

De plus, de nouvelles prestations vont être lancées en 1997. En cas de décès accidentel, Alptis Santé Assistance mettra à la disposition de la famille sa banque de données (droit successoral, fiscalité, assurances, etc.). Autre nouveauté : par le biais de "Allo Info bien-être", les médecins d'Alptis Assistance répondront à toutes vos questions sur la mise en forme, la diététique, la puériculture, etc. Enfin, une aide à la recherche d'emploi sera désormais proposée : en cas de perte d'emploi ou de dépôt de bilan, Alptis Assistance mettra à votre disposition sa cellule d'accueil téléphonique, comprenant des juristes, des sociologues, des assistants sociaux, des fiscalistes, des conseillers en recherche d'emploi. Vous pourrez faire un bilan profession-

nel, vous préparer aux entretiens d'embauche...

Dans tous les cas, les frais engagés pour contacter Alptis Santé Assistance sont remboursés sur justificatifs et les prestations sont totalement gratuites.

L'ASSISTANCE : PARTOUT ET POUR TOUT

Ramener un blessé d'Amérique du sud ou tout simplement un accidenté de la route à son domicile : c'est autour du rapatriement médicalisé qu'est né le concept d'assistance. Ensuite s'est développée l'assistance technique pour les véhicules.

Aujourd'hui, l'assistance a envahi le monde du service : un plein d'essence, et certaines marques vous offrent 15 jours de dépannage gratuit ; vous prenez une carte bancaire et vous bénéficiez automatiquement de telle ou telle aide. De même, 95 % des contrats d'assurance auto incluent de facto une assistance technique.

En clair, les systèmes à tirail ont fleuri. Reste qu'aucun n'offre les mêmes prestations que le concept Alptis Assistance, basé sur les besoins de la vie quotidienne et l'aide à domicile, en cas de problème de santé.

ASSISTER, ET NON ASSURER



Dans les locaux de France Secours International, le partenaire d'Alptis Santé Assistance.

Par définition, un assureur gère des risques. En contrepartie, il encaisse des primes d'assurance qui lui permettent de garantir le remboursement en cas de sinistre. Mais il ne résoud pas vos problèmes concrets : panne, transport, hospitalisation, etc.

« En tant qu'assistant, prestataire de service d'Alptis, France Secours International prend en charge et organise, en fonction de la situation, l'ensemble des prestations d'assistance nécessaires ; c'est la base de notre métier », explique Géry Vendeville, responsable de marchés chez France Secours International.

Par ailleurs, un assistant réagit 24 heures sur 24, contrairement à un assureur. Pour sa part, France Secours International a fait de la qualité de service son cheval de bataille. Pour preuve, la certification ISO 9002, obtenue en 1994. Une première au niveau mondial.

Comment naissent les garanties Alptis ?

Pour bâtir ses garanties, Alptis commence par cerner les attentes de ses adhérents. Puis les collaborateurs d'Alptis Gestion dressent un cahier des charges qu'ils vont ensuite négocier avec nos partenaires assureurs. Illustration avec le Nouveau Régime de Prévoyance proposé en 1997 aux professions libérales et commerçants sédentaires.



Du recueil des idées au choix des nouvelles garanties, les adhérents participent.

Définition : à l'écoute de vos besoins

Conception : le cahier des charges du comité produits



Les professions libérales et les commerçants sédentaires ont des attentes spécifiques que notre gamme Prévoyance ne satisfaisait pas totalement. Deux exemples : la garantie Incapacité de travail temporaire ne s'adaptait pas parfaitement aux franchises des régimes obligatoires de ces métiers ; et la définition de l'invalidité totale était trop rigide. Imaginons la perte d'un index : totalement handicapante pour le chirurgien, elle n'empêchera pas l'avocat d'exercer. Ces attentes sont celles que recueille Alptis tout au long de l'année, via les comités consultatifs d'adhérents et les professionnels de l'assurance, au contact permanent des assurés. Synthétisées dans un catalogue de propositions, les besoins sont présentés à la commission Technique*, en février.

A partir de ce catalogue, le cahier des charges de notre nouveau produit de prévoyance des professions libérales et commerçants est donc établi par le comité Produits. Il se compose de la responsable technique, du juriste, d'un délégué régional et de la direction d'Alptis. En moins d'un mois, le comité pose les jalons de la négociation avec les partenaires assu-

reurs. Après les premières propositions, c'est la Société Suisse Accidents qui sera finalement retenue. Au terme de 6 mois de discussions, le régime est validé par les deux parties, courant septembre, avant d'être inscrit au répertoire 1997 des produits Alptis.

Négociation : à armes égales avec l'assureur

Dans ses négociations avec l'assureur, Alptis joue sa carte de spécialiste. « Nous avons créé avec Alptis ce Nouveau Régime de Prévoyance, parce qu'Alptis connaît très bien la clientèle des particuliers », confirme Philippe Arminjon, directeur de la Société Suisse Accidents. Le « prix technique » est discuté avec la compagnie : « Nous sommes issus d'une mutuelle », poursuit Philippe Arminjon. « Comme Alptis, notre souci vise donc moins les marges que l'équilibre du régime et sa pérennité ». En outre, le statut et le fonctionnement d'Alptis garantissent de faibles seuils de rentabilité, donc un excellent rapport qualité/prix. « Notre coût de fonctionnement est parmi les plus bas du marché », rappelle Guy Devineau, directeur d'Alptis Gestion.

Résultat : un produit ciblé et compétitif

Le fruit de ces huit mois de travail est le Nouveau Régime de Prévoyance en phase avec les principales attentes des professions libérales et des commerçants sédentaires. En cas d'incapacité de travail temporaire, Alptis prend le relais précisément là où s'arrête leur protection obligatoire, qui varie selon les métiers ; à chaque profession correspond une définition adaptée de l'invalidité totale ; les limites des garanties Décès assurés sont repoussées ; enfin, le panachage entre ces trois garanties est plus souple. Vous comprenez maintenant pourquoi la presse salue régulièrement la qualité des garanties Alptis (par exemple : le dernier numéro des *Dossiers de l'épargne* paru en octobre 96).

* La commission Technique est composée d'adhérents bénévoles non spécialistes de l'assurance mais intéressés par la protection sociale.

Conférences, dernières

- **Comité de l'Isère** : "La prévention des accidents domestiques", à Grenoble, le 14 octobre 1996.

Les accidents domestiques

En France, les accidents domestiques sont une cause de mortalité plus importante que les accidents de la route. Premiers touchés, les plus jeunes et les plus âgés. Si les accidents peuvent être relativement bénins chez les enfants, il n'en est pas de même pour les personnes âgées : 85% des décès d'accidents domestiques touchent les plus de 65 ans. La prévention est pourtant souvent simple, allant de l'aménagement du domicile à la téléalarme, en passant par un meilleur apprentissage des premiers secours.

VIE DE L'ALPTIS

- **Comité de la Haute-Garonne** : "Le suicide en France", à Toulouse, le 4 novembre 1996.
- **Comité de l'Hérault** : "Dons d'organes et de tissus humains : pourquoi, pour qui, comment ?", à Montpellier, le 9 novembre 1996.
- **Comité du Val-de-Marne** : "Comment fidéliser sa mémoire à tous les âges de la vie", à Alfortville, le 28 novembre 1996.

www.alptis.fr



C'est la nouvelle adresse d'Alptis, un site internet accessible à tous. Il s'agit surtout d'un outil de travail pour les professionnels de l'assurance qui collaborent avec Alptis - en ce sens, le site d'Alptis se distingue de tous ceux qui ont été ouverts par les assureurs français.

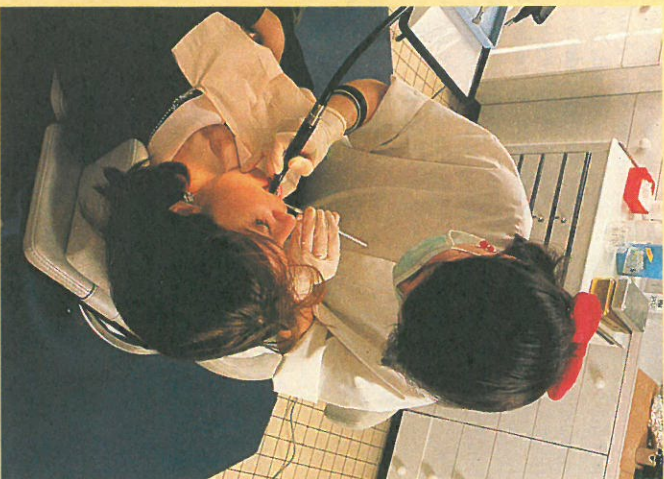
Mais tout adhérent peut s'y connecter. On y trouve des informations sur les services, les garanties et les tarifs, et une revue de presse.

PREVOYANCE

Nouvelles
garanties

SANTÉ

Professions libérales et commerçants : un régime copieux... à la carte



© ICONOS/EXPLORER

Alptis a spécialement conçu un régime de prévoyance pour les commerçants sédentaires et les professions libérales. Un régime très complet (décès, arrêt de travail, invalidité) et très souple : vous avez en effet toute latitude de sélectionner les options qui correspondent à votre situation et à vos priorités. Seule la garantie Décès (trois formules) est obligatoire. Grande innovation apportée par le nouveau régime : la prise en compte des risques spécifiques des professions médicales (chirurgiens, chirurgiens-dentistes, vétérinaires).

Pour celles-ci, Alptis a élaboré un barème adapté (basé uniquement sur la notion d'invalidité professionnelle), qui s'applique aussi bien à la garantie Rente d'invalidité qu'à l'option Capital en cas d'invalidité par accident. Autre exclusivité du nouveau régime : à tous les travailleurs libéraux, il offre la possibilité d'un capital en cas de perte de profession (capital de reconversion).

Pour plus de précisions, voir article "Comment naissent les produits Alptis ?".

PREVOYANCE

Garantie Décès : trois options pour un capital

Avec cette garantie Décès toutes causes, vous fixez vous-même le montant du capital souscrit (dans la limite de 2 millions de francs). Et vous avez deux possibilités de capital supplémentaire : avec l'option Décès accidentel et l'option Décès liée à un

accident de la route, ce qui pourrait porter votre garantie en cas de décès par accident de la circulation jusqu'à 6 millions de francs. Enfin, dans le cadre d'un contrat Madelin, tous ces capitaux seraient reversés, sous forme de rente, à la personne de votre choix.

Remboursements : la 6 Plus fait très fort

La 6 Plus, la nouvelle garantie Frais de santé proposée par Alptis, donne accès à des remboursements complémentaires de très haut niveau. Elle s'applique à tous les actes médicaux concernés par le régime de la Sécurité sociale : hospitalisation, dentaire, optique, prothèses, maternité, cure thermale... Elle est bien sûr particulièrement intéressante en optique et en dentaire. Exemple, pour une couronne : le tarif conventionné établi par la Sécurité sociale est de 705 francs, le régime obligatoire vous remboursera 493,50 francs (70 %) si vous êtes salarié ou 352,50 francs (50 %) si vous êtes travailleur indépendant et le complément Alptis s'élèvera à 2 820 francs (400 % du tarif conventionné) dans la limite des frais réels. Pour une monture de lunettes (quel que soit le prix, 12,12 francs de prise en charge du régime obligatoire pour les salariés ou 9,33 francs pour les travailleurs indépendants), la nouvelle garantie prévoit un forfait de 1 000 francs par an. Enfin, concernant les consultations médicales et les séjours en hôpital (établissements conventionnés), la 6 Plus vous rembourse les frais réels.

Cotisations 1997 : Alptis limite la hausse

1997 est placée sous le signe de la maîtrise de la hausse des cotisations. En effet, le conseil d'administration a souhaité que cette hausse ne dépasse pas l'augmentation des dépenses de santé des Français, un taux désigné sous le terme de Consommation médicale totale (CMT). La progression de la CMT s'est élevée à 4,5 %.

L'autre paramètre entrant dans le calcul des cotisations est le résultat technique des garanties d'Alptis, c'est-à-dire la différence entre cotisations encaissées et prestations versées. Dans plus de 90 % des garanties, il a été équilibré, ce qui permet de ne pas dépasser le seuil des 4,5 %. Seules quelques garanties déficitaires ont leur cotisation revue légèrement à la hausse.

Attention ! Pour les adhérents qui ont choisi les cotisations en "âge atteint", il faut tenir compte aussi du changement de tranche d'âge.

TAUX DE REMBOURSEMENT

100% de transparence

Quand on choisit sa complémentaire santé, il faut être vigilant. D'une part, parce que la plupart des taux de remboursement ne sont pas exprimés en pourcentage des frais réels mais d'un tarif de convention Sécurité Sociale (souvent moindre que les frais réels). D'autre part, parce que certains organismes jouent la confusion. Quand ils prétendent offrir 100 % de remboursement, en fait ils ne remboursent que la part qui, ajoutée à celle du

régime obligatoire, vous permet de recouvrer 100 % du tarif conventionné : soit, pour une consultation généraliste, 30 % ; qui s'ajoutent aux 70 % pris en charge par le régime obligatoire.

Chez Alptis, dans un souci de clarté, nous communiquons sur le *complément* que nous apportons (soit 30 % de remboursement, pour cette consultation). C'est pourquoi nos publications mentionnent que "les remboursements versés le sont en *plus* de ceux

du régime de base". Attention donc aux comparaisons hâtives : nos taux peuvent paraître moins "spectaculaires" (notamment pour l'optique et le dentaire) que ceux d'autres organismes. En revanche, ils ont le mérite de l'honnêteté : si Alptis, par exemple, vous propose un remboursement complémentaire de 400 %, c'est réellement 400 % du tarif conventionné. *En plus* du remboursement Sécurité Sociale, bien entendu, dans la limite des frais réellement engagés.

LA PREMIERE ETUDE DE L'OBSERVATOIRE ALPTIS DE LA PROTECTION SOCIALE

QUI SONT LES INDEPENDANTS ?



Entre un avocat et un opticien, quels points communs, quelles différences ? Pour la première fois, un rapport sur les conditions de vie des indépendants.

© FREDERICK/WALLIS

La première étude de l'Observatoire Alptis, présentée en avant première à l'Assemblée générale du 20ème anniversaire, fait le point sur les conditions de vie des indépendants entre 1975 et 1995. Elle révèle que leur effectif a baissé, qu'ils sont attachés à la famille, et moins touchés par le chômage. Si leurs revenus restent difficiles à apprécier (et varient considérablement entre agriculteurs et professions libérales), on sait qu'ils travaillent plus que les salariés et

détiennent en moyenne un plus gros patrimoine. Ils vivent aussi plus vieux et se déclarent moins souvent malades. Enfin, leur retraite est globalement plus faible que celles des salariés, avec toutefois de gros écarts entre les agriculteurs et les professions libérales.

L'environnement socio-économique des travailleurs indépendants : quelle évolution depuis 20 ans ? L'étude sera publiée en mars 97 aux Editions Economica et sera disponible en librairie au prix de 185 F.

LES CLES ALPTIS DE L'INNOVATION ET DE LA PREVENTION

Alptis partenaire des "associations de terrain"



Les
clés
alptis
de l'innovation
et de la prévention
1996

Remise des prix aux vainqueurs pendant l'Assemblée générale.

Avec les Clés Alptis de l'innovation et de la prévention, nous voulions permettre à des projets originaux d'accéder à une reconnaissance et un public élargi. Cinq concours régionaux ont été organisés avec l'aide des comités locaux d'adhérents Alptis de Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Marseille et Dijon. Leurs lauréats ont concouru pour le prix national remis le 5 octobre devant l'assemblée, dans une atmosphère d'intérêt et d'émotion sincère.

Deux vainqueurs se sont partagés le prix de 50 000 F. Le Centre de

soins pour toxicomanes de Clermont-Ferrand, pour un "bus échange prévention", et l'Association régionale des infirmes moteurs cérébraux du Béarn, à Pau, pour ses formations aux parents d'enfants handicapés. Innovant dans le domaine du mécénat, les "Clés Alptis" ont reçu un large écho auprès des organismes de prévention et dans la presse régionale. L'identité d'Alptis, ancrée dans "l'associatif" prend ainsi de plus en plus corps dans le monde de la protection sociale.

Vous êtes travailleur indépendant : que faire de la complémentaire ?

Le temps des déclarations d'impôt approche.

Et vous n'êtes plus très sûrs de ce que vous pouvez déduire ou déclarer, en matière de cotisations et de prestations complémentaires. Petit rappel en tableau.



© FERNAND/WALLIS

IMPORTANT :
Les prestations Santé n'entrent jamais en compte dans le calcul du revenu imposable. Par contre, les cotisations Santé sont déductibles.

	CE QU'ON PEUT DEDUIRE	CE QU'ON DOIT INTEGRER
Contrat Madelin	Vous pouvez déduire toutes vos cotisations Prévoyance (invalidité, décès, maladie, maternité), Perte d'emploi ou Retraite dans la limite de 232 742 F (36 749 F pour les seules cotisations Prévoyance).	Vous devez intégrer toutes vos prestations Prévoyance à l'exclusion des frais de santé (indemnités journalières, rentes d'invalidité, en cas de décès, d'orphelin, de veuve, d'éducation), Retraite ou Perte d'emploi.
Contrat non Madelin	Rien	Rien

A l'intérieur de chacun des régimes de Prévoyance Alpis, vous avez toute liberté d'opter pour la déductibilité ou la non-déductibilité de telle ou telle garantie (à condition, bien sûr, d'être travailleur indépendant). Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre conseil en assurance.

Contrat Madelin ou pas : les données du choix

Travailleurs indépendants, avant de choisir l'option Madelin, vous devez savoir ce qu'elle implique : l'imposition de toutes les prestations de prévoyance reçues, à l'exception de vos remboursements frais de santé, que vous déduisiez ou non vos cotisations. Ce fait découle de deux décisions récentes de l'administration, qui font aujourd'hui jurisprudence. Il vous faut également savoir que chez Alpis, avec ou sans option Madelin, la gamme des garanties est aussi complète. C'est la spécificité de notre association.

Le Fonds Alpis Retraite : un produit à fiscalité favorable

Le Fonds Alpis Retraite concerne tout travailleur indépendant qui désire se constituer un complément Retraite. Principe : des versements (dont vous pouvez modifier la périodicité et le montant chaque année) vous donnent droit, lors de votre cessation d'activité, à une rente viagère servie chaque trimestre. Rente qui peut être transmise au bénéficiaire de votre choix, si vous décédez (clause de réversion). Intérêt fiscal du Fonds Alpis Retraite : dans le cadre de la loi Madelin, vos versements sont déductibles de vos revenus tandis que votre rente de retraite sera modérément imposée.

ACTUALITES

Taxe maladie : la CAPS de nouveau au créneau

Profittant des discussions sur la loi de finances pour 1997, la CAPS, Confédération des associations de prévoyance sociale, est intervenue auprès de René Monory, président du Sénat, pour demander l'abolition de la taxe de 7 % qui frappe les contrats d'assurance maladie souscrits auprès des sociétés d'assurances. Ce, alors que les mutuelles et les institutions de prévoyance en sont exonérées. Rappelons qu'Alpis est l'un des membres fondateurs de la CAPS.



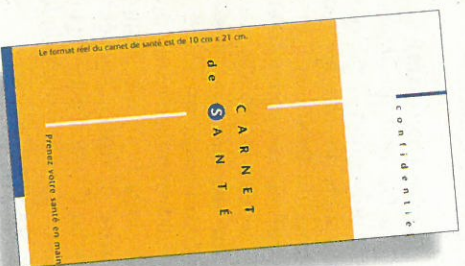
© ICONOS/JERRICAN



© WALLIS

A chacun son carnet

Né avec le plan de réforme de la Sécurité Sociale, le carnet de santé est désormais obligatoire pour tous les assurés sociaux de plus de 16 ans. Selon les prévisions, la distribution effectuée courant 1996 devait permettre de couvrir 45 millions d'assurés pour le début 1997. Une première étape allant de pair avec le développement de la carte Vitale : plus tard, Vitale 2, qui comprendra les mêmes informations, prendra le relais.



Vitale : la puce remplace le papier

Adieu feuilles de soins, vignettes et volets de facturation. Grâce au développement du système Sesam et à la généralisation d'ici la fin 1999 de Vitale, carte à puce de l'assuré, toutes les transactions entre les assurés, les professionnels de santé, les

caisses d'assurance maladie et les organismes complémentaires seront informatisées. Remplaçant l'ancienne carte papier, Vitale fournira les données administratives et s'assimilera à une signature par l'assuré des feuilles de soins électroniques.

Arrivée programmée des génériques

Le gouvernement peaufine le décret qui complètera la définition d'un médicament générique. Réviendra ensuite à l'Agence du médicament la délicate mission d'établir la liste officielle. Les génériques - issus de brevets tombés

dans le domaine public - vont bouleverser le marché pharmaceutique. De même efficacité thérapeutique, mais vendus de 20 à 45 % moins cher que les médicaments "sous marque", ils sont un élément clé de la maîtrise des dépenses de santé.



Dépenses contrôlées

Le vais avoir un traitement dentaire onéreux à entreprendre, comment procéder ? Dois-je faire un devis ?

Oui, pour connaître le montant exact du remboursement prévu par votre garantie, et éviter toute mauvaise surprise, il faut demander à Alpis une "entente préalable". C'est votre dentiste qui constituera le dossier, comportant la décision de votre régime de base, le schéma dentaire, des radiographies et son devis chiffré et détaillé. Votre demande sera étudiée par notre dentiste conseil. Sachez enfin qu'à tout moment de votre démarche, Alpis peut vous renseigner. Réfléchir, faire les bons choix... nous y avons tous intérêt, pour des soins qui représentent un montant non négligeable de nos prestations et donc de nos cotisations.

* Nous vous recommandons de procéder de même pour l'optique qui peut aussi occasionner de gros frais.

LA VENTILATION DES PRESTATIONS SANTE	
Pharmacie	25,62 %
Dentaire	15,87 %
Optique	5,72 %
Maternité et cures thermales	1,09 %
Honoraires médecins	18,95 %
Radiologie	2,70 %
Auxiliaires médicaux	2,67 %
Analyses	4,58 %
Autres soins	5,85 %
Clinique et hospital	13,40 %
Forfait journalier	3,11 %
Divers	0,43 %

Télétransmission : en cas de retard au démarrage

J'habite un département desservi par la télétransmission, pourtant le système ne semble pas marcher pour moi. Comment procéder pour l'obtenir ?

La télétransmission fonctionne avec tous les adhérents RAM et la plupart des adhérents bénéficiaires du régime général de la Sécurité Sociale. Pourtant, pour des raisons de "connections" défectueuses entre les services concernés, quelques rares adhérents ont pu être oubliés. Si c'est le cas pour vous, et si vous êtes affiliés à l'un de ces régimes, envoyez-nous une copie de votre carte d'assuré social et de celle des membres de votre famille (vérifiez que tous les bénéficiaires soient inscrits). Nous pourrions alors rapidement rétablir vos droits. La télétransmission sera opérationnelle dès que vos décomptes du régime obligatoire comporteront une mention du type "copie à Alpis Gestion" (la formulation varie selon les centres).



Les centres de service des personnes handicapées

ALPIS

33, cours Albert Thomas
69445 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 36 16 16 - Fax : 04 72 36 16 99

Directeur de publication :
Georges Couderc

Comité de rédaction :
Benoit Avicé, Micheline Bonnet,
Bruno Chaigne, Guy Devineau,
Christine Dumolard, Liliane Gay,
Sylviane Panisset, Bernard Paudel,
Jean-Claude Vernière.

Réalisation :
Longueur d'Onde
ISSN : 1252 - 2112
Ce journal a été imprimé sur papier recyclé.